



Réalisation des Assemblées Générales

Les conditions actuelles ne nous permettent toujours pas de réaliser l'Assemblée Générale Ovine Caprine d'Elevéo, ou d'une Commission Raciale. C'est pourquoi celles-ci sont reportées en septembre. Nous restons attentifs à l'évolution des mesures concernant les rassemblements, et vous tiendrons informé ultérieurement des modalités pour l'organisation de celles-ci.

Nouvelles fonctionnalités de l'application web

1) Consulter les animaux sortis du troupeau

L'application permet maintenant de consulter les animaux sortis du troupeau. Pour ce faire, il faut dans l'inventaire du troupeau, cliquer sur l'onglet « Sortis ». Tous les animaux sortis du troupeau apparaissent ; vous avez la possibilité d'en rechercher un en particulier en tapant les 4 derniers chiffres de sa boucle (en haut à droite).

Information troupeau Inventaire troupeau

Présents Sortis

Filtrer par types d'actes EXPERTISE ADMISSION

Afficher 50 éléments

2) Consulter l'ascendance ou la descendance

Il est maintenant possible de consulter l'ascendance et la descendance d'un animal. Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur l'animal dans l'inventaire troupeau et de choisir l'onglet correspondant dans le menu.



3) La consanguinité

Vous pouvez maintenant consulter la consanguinité pour toutes les combinaisons (mâle x femelle) de votre troupeau ainsi qu'avec des béliers provenant d'autres troupeaux. Pour ce faire, il vous suffit de cliquer sur l'animal dans l'inventaire troupeau et de choisir l'onglet « Consanguinité » dans le menu. Pour calculer la consanguinité avec le bélier d'un autre troupeau, le propriétaire doit au préalable, donner son accord. Les éleveurs souhaitant permettre à d'autres éleveurs d'utiliser leurs béliers dans le calcul de consanguinité doivent marquer leur accord en cliquant sur la case ci-dessous dans l'onglet consanguinité.

Information troupeau	Inventaire troupeau	Actes de fécondation	Consanguinité	
Autorisation				
<input type="checkbox"/> J'autorise les autres éleveurs à utiliser les mâles de mon troupeau pour le calcul de consanguinité.				
Mâles des autres troupeaux				
Vous pouvez ajouter des mâles présents dans d'autres élevages dans votre calcul de consanguinité en cliquant sur le bouton Ajouter.				
Ajouter				
Animal	Propriétaire	Accord utilisation	Supprimer	Visualiser

Pour calculer la consanguinité avec le bélier d'un autre troupeau, il faut cliquer sur « Ajouter » (voir ci-dessus) et taper la boucle complète du bélier. Vous pourrez avoir la consanguinité de ce bélier avec les femelles de votre troupeau en cliquant sur « Visualiser ».

